



## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Fonds pour les systèmes informatiques

1. En juin 2000, la Conférence internationale du Travail a créé un Fonds pour les systèmes informatiques auquel ont été affectés 38 250 000 francs suisses (25 millions de dollars des Etats-Unis) provenant de l'excédent de 1998-99, l'intégralité de cette somme devant être consacrée à la modernisation du système de gestion des ressources financières et humaines du BIT dans le cadre du projet IRIS<sup>1</sup>. Une nouvelle somme, de l'ordre de 5 millions de dollars des Etats-Unis, prélevée sur l'excédent de 2000-01, a été affectée à ce Fonds sur laquelle 3,4 millions de dollars des Etats-Unis ont été alloués au projet IRIS par le Conseil d'administration en novembre 2003. Les sommes restantes sont destinées à financer le remplacement du système de vote électronique (600 000 dollars des Etats-Unis), la mise en œuvre d'un système de gestion électronique des documents (EDMS – 500 000 dollars des Etats-Unis) et la modernisation de l'infrastructure globale de télécommunication des données de l'OIT (500 000 dollars des Etats-Unis). Le présent document fait le point sur ces initiatives dans le domaine des technologies de l'information.

### Projet IRIS

2. Les activités entreprises dans le cadre du projet IRIS se sont intensifiées depuis le dernier rapport à la commission, avec la mise en œuvre réussie, au siège et dans les bureaux extérieurs, à l'occasion de l'Atelier conjoint de planification pour 2004-05 organisé en 2003, du module de planification et d'exécution. Le prochain module d'IRIS devant être mis à la disposition des utilisateurs en mai 2004 sera celui relatif au programme et budget. Il permettra au personnel du siège et des bureaux extérieurs de disposer des outils nécessaires à la préparation de propositions intégrées et motivées pour le programme et budget 2006-07. Le fait que cette fonctionnalité a été mise en temps opportun à la disposition des utilisateurs montre l'importance attachée à un soutien solide d'une mise en œuvre rigoureuse de la planification axée sur les résultats et de la gestion financière stratégique grâce à IRIS.
3. La conception des logiciels et la configuration des nombreuses applications individuelles nécessaires à la mise en œuvre de procédures rationalisées, d'une gestion financière efficace et de meilleurs processus décisionnels, y compris dans les domaines de la

<sup>1</sup> Système intégré d'informations sur les ressources.

comptabilité financière, des paiements et encaissements, des achats, des voyages, de la gestion des ressources humaines, du versement des salaires, etc., sont achevées à plus de 50 pour cent. L'élaboration des logiciels restants fait l'objet d'un suivi attentif et devrait être achevée d'ici à juin 2004.

4. En janvier 2004, le projet est entré dans une phase d'expérimentation rigoureuse (portant sur les produits, l'intégration et l'utilisation) qui devrait durer environ neuf mois et permettre d'avoir l'assurance que les nouveaux systèmes fonctionneront comme prévu. Les essais de produits, qui concernent les procédures de gestion individuelles dans le cadre des applications Oracle à partir de scénarios prédéfinis, avancent conformément au calendrier prévu et donnent des résultats satisfaisants. Viendront ensuite des essais sur l'intégration de l'ensemble des applications qui permettront de vérifier à fond les capacités du système IRIS, y compris les interfaces entre les divers modules et l'établissement des rapports. La phase d'essai finale durera deux mois au cours desquels des utilisateurs testeront les systèmes et devront certifier officiellement qu'ils répondent aux exigences requises avant d'être mis à la disposition de l'ensemble des utilisateurs.

### **Etat de préparation au niveau de l'Organisation**

5. Se préparer minutieusement avant l'introduction d'un progiciel de gestion intégré est une tâche d'envergure pour toute organisation, et la commission a souligné l'importance du défi que cela représentait lors de sa session de novembre 2003. Le Bureau doit veiller à ce qu'à tous les niveaux le personnel soit en mesure d'utiliser les nouveaux systèmes de manière efficace avec le minimum de perturbation et en opposant le moins de résistances possible. Une équipe chargée de régler les problèmes de cet ordre, qui pourraient avoir un profond retentissement, a été créée. Des outils pédagogiques et des cours de formation sont en train d'être mis au point mais l'on s'accorde à reconnaître qu'il faudra plus de temps pour régler les questions relatives à la gestion du changement dans son ensemble.
6. Ainsi, la définition et la diffusion d'informations sur les nouveaux rôles et responsabilités qui résulteront de la mise en place d'IRIS ainsi que la sélection des membres du personnel chargés de l'exécution de ses fonctions demandent une préparation considérable nécessitant la pleine participation des départements utilisateurs. Les conséquences qu'aura l'introduction d'IRIS sur les structures en termes d'organisation et d'effectifs devront être analysées en détail et évaluées, et le personnel devra être informé. Il est tout particulièrement important à ce propos que le personnel des bureaux extérieurs soit efficacement formé à l'utilisation des nouveaux systèmes et procédures. Des activités de planification et de formation supplémentaires devront être prévues pour garantir que des personnes compétentes seront disponibles sur place et que les utilisateurs auront facilement accès à une aide. Un surcroît d'efforts s'imposera pour mobiliser l'appui du personnel dans l'ensemble de l'Organisation, ce qui nécessitera une amélioration de l'information de l'ensemble du personnel.
7. Des dispositions adéquates doivent par ailleurs être prises pour garantir que le Bureau dispose du personnel qualifié nécessaire en mesure d'assurer la maintenance des applications une fois qu'IRIS aura été mis en œuvre et pour apporter un soutien aux utilisateurs pendant la période de migration vers les nouveaux systèmes. Le montant des frais liés aux activités de soutien et à la maintenance des nouveaux systèmes est en cours d'évaluation.

## Budget du projet IRIS

8. Le projet est entré dans une phase de développement accélérée et occupe à l'heure actuelle une centaine de membres du personnel et de consultants. A la fin de janvier 2004, le montant total des sommes engagées s'élevait à 26 millions de dollars des Etats-Unis, dont 15,6 millions ont servi à couvrir les frais de consultant (principalement Accenture, le partenaire choisi pour la mise en œuvre du projet), les frais de personnel interne, l'achat du logiciel (Oracle) et d'équipements.
9. Des progrès importants ont été réalisés à ce stade mais le niveau de préparation au plan organisationnel pour la mise en œuvre des nouveaux systèmes présente des risques intrinsèques de nature à compromettre l'équilibre du budget et le calendrier de mise en œuvre qui doivent être rigoureusement évalués. L'équipe de gestion du projet a proposé certaines solutions et, à la demande du Directeur général, une étude menée par un organisme indépendant externe est réalisée afin d'évaluer l'avancement du projet IRIS à ce jour, et d'analyser la situation budgétaire ainsi que les plans d'ensemble de gestion et d'exécution. Un rapport de situation sera présenté au Conseil d'administration à sa session de mars 2004.

## Amélioration des infrastructures de télécommunication des données au siège et sur le terrain

10. A sa 288<sup>e</sup> session (novembre 2003), le Conseil d'administration a approuvé l'allocation d'un montant révisé de 500 000 dollars des Etats-Unis destiné à financer le remplacement des fournisseurs d'accès Internet locaux, individuels, des 50 bureaux de l'OIT par un réseau à longue distance (WAN) global sûr et à haut débit. Avant d'exposer ces frais non récurrents ainsi que les frais récurrents importants qu'induirait la mise en œuvre d'un tel réseau, le Bureau s'est engagé à examiner l'opportunité d'une modernisation de l'infrastructure de télécommunication des données dans chaque bureau. L'objectif est de déterminer de manière détaillée les besoins techniques de chacun d'entre eux afin qu'ils puissent avoir un accès permanent au courrier électronique, à l'Intranet, à l'Internet et aux applications globales sans cesse plus nombreuses de l'OIT (y compris IRIS), et de décider si l'amélioration de la connectivité des réseaux se justifie et quels en seraient les avantages pour chaque bureau par rapport à l'augmentation des coûts récurrents. Une mise en œuvre par phases successives est envisagée, en commençant par les bureaux où les problèmes sont les plus pressants, et le rythme de mise en œuvre sera fonction de la mesure dans laquelle les coûts récurrents supplémentaires induits par une amélioration des connexions pourront être raisonnablement absorbés par le budget ordinaire. Des pare-feu seront également installés. Ils permettront d'améliorer la sécurité des données et offriront une protection contre les attaques et autres perturbations liées à l'utilisation d'Internet.
11. Un contrat laissant au Bureau une très grande latitude quant au choix définitif des bureaux devant être modernisés et au calendrier de mise en œuvre est en cours de négociation avec le fournisseur qui a été sélectionné après une évaluation de l'ensemble des offres soumises. Une analyse financière supplémentaire a été entreprise pour évaluer les coûts supplémentaires pour chaque bureau extérieur de l'OIT ainsi que le coût global d'une modernisation des infrastructures de connexion. A la fin de janvier 2004, les dépenses se chiffraient à environ 52 000 dollars des Etats-Unis, et le Bureau escompte que les coûts non récurrents de la modernisation de l'infrastructure de connexion des données dans le monde entier resteront dans la limite budgétaire approuvée des 500 000 dollars des Etats-Unis.

12. Des discussions techniques sont en cours avec le fournisseur sélectionné afin de déterminer, grâce à une vérification approfondie des infrastructures, les bureaux de l'OIT où les connexions à l'Internet actuellement assurées par des fournisseurs locaux sont le plus problématiques et d'évaluer les coûts non récurrents et récurrents d'une modernisation des connexions problématiques par rapport à celles offertes par le fournisseur choisi. Les conséquences budgétaires de la première phase de mise en œuvre seront pleinement connues à l'été 2004 lorsque les résultats des tests réalisés par le fournisseur seront disponibles.

## **Système de gestion électronique des documents (EDMS)**

13. A sa 286<sup>e</sup> session (mars 2003), le Conseil d'administration a approuvé une somme ne devant pas dépasser 500 000 dollars des Etats-Unis pour la mise en œuvre d'un système de gestion électronique des documents qui entraînera une uniformisation des procédures de préparation et d'enregistrement des documents, documents de travail et publications de l'OIT afin d'en faciliter la recherche et l'extraction.
14. En décembre 2003, à l'issue d'un appel d'offres suivi d'une évaluation de plusieurs propositions, un logiciel de gestion de contenu, fourni par la société Stellent, a été choisi pour le système de gestion électronique des documents de l'OIT. Ce produit offre une plate-forme pour la mise en œuvre de la gestion au plan mondial des documents internes et externes de l'OIT, de ses archives et du contenu de son site Web. Etant donné que la puissance de ce logiciel est supérieure aux besoins du système de gestion électronique des documents, seule une partie de son prix d'achat a été imputée sur le Fonds pour les systèmes informatiques, le solde étant réparti entre les départements de l'OIT ayant un intérêt à minimiser le coût d'élaboration et de conservation des documents de l'OIT et de la teneur de son site Web.
15. Le logiciel sélectionné a été installé à titre expérimental. La mise au point définitive de la structure du projet est en cours et elle comporte notamment la mise en place d'un comité directeur composé des principales parties prenantes en matière de gestion des documents et des archives, du site Web et les éléments techniques du projet.
16. A ce jour, les dépenses s'élèvent à 158 000 dollars des Etats-Unis qui ont servi à couvrir l'achat du logiciel et du matériel de Stellent ainsi que les frais de conseil. Le reste de la somme allouée servira à financer la mise au point d'un système de gestion électronique des documents destinés à certains utilisateurs de l'OIT d'ici à 2005.

## **Système de vote électronique**

17. En novembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé l'utilisation d'une somme ne devant pas dépasser 600 000 dollars des Etats-Unis pour financer le remplacement du système de vote électronique et moderniser les systèmes informatiques utilisés pendant la Conférence.
18. La première version du nouveau système de vote électronique a été testée par la Commission du programme, du budget et de l'administration à sa 288<sup>e</sup> session (en novembre 2003). A l'issue de cet essai, une nouvelle version, légèrement modifiée, a été élaborée et elle est disponible pour la Conférence internationale du Travail et d'autres réunions.

19. Les procédures de vote des commissions de la Conférence font actuellement l'objet d'une étude afin de mettre au point avant la session de juin de la Conférence internationale du Travail une interface de contrôle des votes. Le Bureau examine par ailleurs la possibilité de donner aux délégués à la Conférence des numéros d'identification personnelle permettant d'intégrer les nouvelles procédures avec le module d'enregistrement du Système de gestion de la Conférence.
20. Après la session de juin 2004 de la Conférence, les fonctionnalités du système de vote électronique continueront à être perfectionnées. On envisage notamment d'utiliser les possibilités techniques qu'il offre pour gérer de manière interactive les amendements aux projets de décisions lors des réunions de l'OIT.
21. On ne constate aucun dépassement de budget et, au 31 janvier 2004, les dépenses s'élevaient à 289 000 dollars des Etats-Unis.

Genève, le 25 février 2004.

*Soumis pour information.*